

COMMUNIQUE

L'ANSS-Santé PLUS relance l'avis d'appel à manifestation d'intérêt pour les marchés de fourniture de services de location des salles de formation et la restauration des participants à Bujumbura, Gitega, Makamba, Kirundo et Rumonge ; hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura, Gitega, Kirundo, Makamba et Rumonge ; location des véhicules de terrain ; enlèvement des immondices et ordures ménagères ; assurance des bâtiments de l'ANSS-Santé PLUS contre les risques d'incendie et risques connexes ; assurance voyage à l'étranger du personnel de l'ANSS-Santé PLUS ; assurance des véhicules de l'ANSS-Santé PLUS ; pharmacie de détail ; fourniture des billets d'avion ; audit financier externe ; fourniture de carburant ; fourniture de cartes de recharge, fourniture du mobilier de bureau ; fourniture des équipements médicaux ; fourniture du matériel scolaire, consultants dans le domaine psycho médical et genre, entretien et réparation des véhicules dans le but de constituer son registre des fournisseurs.

Par le présent avis, l'ANSS-Santé PLUS invite les soumissionnaires intéressés à retirer ou consulter les cahiers de charges affichés à la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS ou sur son site web : www.anssburundi.bi. Les offres sous plis fermés, adressées à Mme la Directrice Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS peuvent être déposées au secrétariat de la Direction Exécutive sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 au plus tard le **16 octobre 2023 à 10h**. Aucune offre ne sera reçue après cette date. La séance d'ouverture et d'analyse des offres est prévue le même jour, le **16/10/2023** au siège de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS à **10h 5 minutes** en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

Directrice Exécutive

Jean d'Arc KABANGA



RELANCE DE L'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET N°01/ANSS-Santé PLUS/2023 RELATIF A :

1. Fourniture de services de location des salles de formation et la restauration des participants à Bujumbura, Gitega, Makamba, Kirundo et Rumonge
2. Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura
3. Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Gitega, Kirundo, Makamba et Rumonge
4. Location des véhicules de terrain
5. Enlèvement des immondices et ordures ménagères,
6. Assurance des bâtiments de l'ANSS-Santé PLUS contre les risques d'incendie et risques connexes, assurance voyage à l'étranger du personnel de l'ANSS-Santé PLUS, assurance des véhicules de l'ANSS-Santé PLUS,
7. Pharmacie de détail
8. Fourniture des billets d'avion
9. Audit financier externe
10. Fourniture de carburant
11. Fourniture de cartes de recharge
12. Fourniture du mobilier de bureau
13. Fourniture des équipements médicaux
14. Fourniture du matériel scolaire
15. Consultants dans le domaine psycho médical et genre
16. Entretien et réparation des véhicules

Date de Publication : 04/10/2023

Date d'Ouverture : 16/10/2023

Octobre 2023

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1. Objet.

L'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du Sida-Santé PLUS « ANSS-Santé PLUS » voudrait mettre à jour sa base de données des fournisseurs et prestataires pour l'exercice 2023-2024. A cet effet, l'ANSS-Santé PLUS relance le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner des fournisseurs et prestataires qui répondent aux critères administratifs et techniques requis pour la fourniture des lots ci-après pendant une période de douze mois à compter de la signature du contrat :

Lot n°1 : Fourniture de services de location des salles de formation et la restauration des participants à Bujumbura, Gitega, Kirundo, Makamba et Rumonge

Lot n°2 : Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura

Lot n°3 : Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Gitega, Kirundo, Makamba et Rumonge

Lot n°4 : Location des véhicules de terrain

Lot n°5 : Enlèvement des immondices et ordures ménagères

Lot n°6 : Assurance des bâtiments de l'ANSS-Santé PLUS contre les risques d'incendie et risques connexes, assurance voyage à l'étranger du personnel de l'ANSS-Santé PLUS, assurance des véhicules de l'ANSS-Santé PLUS

Lot n°7 : Pharmacie de détail pour la fourniture des médicaments à ses membres

Lot n°8 : Fourniture des billets d'avion

Lot n°9 : Audit financier externe

Lot n°10 : Fourniture de carburant

Lot n°11 : Fourniture de cartes de recharge des unités de télécommunication

Lot n°12 : Fourniture du mobilier de bureau

Lot n°13 : Fourniture des équipements médicaux

Lot n°14 : Fourniture du matériel scolaire

Lot n°15 : Consultants dans le domaine psycho médical et genre

Lot n°16 : Entretien et réparation des véhicules

2. Autorité contractante et source de financement.

L'autorité contractante est l'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du Sida-Santé PLUS « ANSS-Santé PLUS » sur financement propre ainsi que sur les financements de ses partenaires techniques et financiers.

3. Condition de participation.

La participation au présent appel à manifestation d'intérêt est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique répondant aux conditions administratives et techniques telles qu'énoncées dans le présent document.

4. Critère d'exclusion

N'est pas admise à participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale :

- Qui s'est rendue coupable de fausses déclarations à l'occasion des renseignements pour sa participation à un appel d'offres antérieur ;
- Qui s'est vu suspendre pour une durée temporaire dans l'exécution d'un marché quelconque attribué par l'association ;
- Qui a des antécédents relatifs à la mauvaise exécution (exécution partielle, tardive ou désistement...) du marché de l'association sans que la responsabilité incombe à l'ANSS-Santé PLUS ;
- Qui n'a pas honoré ses engagements sans motif valable vis-à-vis de l'ANSS-Santé PLUS en rapport avec l'exécution d'un marché quelconque.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel à manifestation.

Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 8h00' à 16h00' à l'adresse suivante jusqu'au 3 octobre 2023 au « Secrétariat de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 ».

Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt peut également être consulté sur le site web de l'ANSS : www.anssburundi.bi, à partir du 13/9/2023.

6. Présentation de l'offre

6.1. Critères administratifs de l'offre

L'offre comprendra les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission de l'offre, datée et signée par la personne habilitée ;
- b) Une copie du registre de commerce ;
- c) Une copie du numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- d) Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité ;
- e) Une attestation fiscale délivrée par les services de l'OBR en cours de validité ;
- f) Une attestation de non-faillite ;
- g) Une attestation de non-litige ;
- h) Une attestation d'assujettissement à la TVA pour ceux qui sont assujettis ;

- i) Une copie des statuts de la société ;
- j) Les coordonnées complètes de l'adresse fixe de la société ;
- k) La liste et les coordonnées complètes de tous les actionnaires de la société ainsi que de leurs parts respectives dans la société.

Ces documents doivent être placés dans une enveloppe portant clairement les mentions « **MANIFESTATION D'INTERET N° 01/ANSS-Santé PLUS/2023** : « Offre pour la fourniture de (Indiquer clairement le lot ou les lots concerné(s) ». Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

6.2. Critères techniques de l'offre

Lot n° 1 : Fourniture de services de location des salles de formation et la restauration des participants à Bujumbura, Gitega, Makamba, Kirundo et Rumonge

- Disposer d'au moins trois salles pouvant contenir entre 30 et 70 personnes
- Les salles doivent être climatisées
- Les salles doivent être sonorisées
- Disposer d'une connexion à haut débit en permanence
- Chaque salle doit avoir un vidéoprojecteur
- Avoir sur place un service de restauration des participants
- Fournir trois contrats/références des ONG ou projets utilisant vos services au cours des trois dernières années ;

Lot n° 2 : Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura

- Être situé dans la commune de Mukaza ou dans les localités ci-après : Kigobe, Kinindo, Mutanga nord, Gasekebuye.
- Avoir une connexion à haut débit en permanence
- Présenter cinq références de contrats avec des ONG et projets financés par les bailleurs internationaux au cours de ces trois dernières années.

Lot n° 3 : Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Gitega, Kirundo, Makamba et Rumonge

- Être situé dans l'une des localités résidentielles
- Avoir une connexion à haut débit en permanence
- Présenter cinq références de contrats avec des ONG et projets financés par les bailleurs internationaux au cours de ces trois dernières années.

Lot n°4 : Location des véhicules de terrain

- Donner la preuve de la propriété personnelle de la société, des associés ou des actionnaires d'au moins cinq véhicules de types jeeps ou camionnettes ;
- Fournir une documentation technique de chaque véhicule valable à la date d'ouverture des offres : copies de la carte rose, du contrôle technique, de la carte d'assurance, la preuve de paiement de la redevance routière annuelle ;
- Décrire l'outillage complet de chaque véhicule ;
- Présenter cinq références des contrats (bons de commande) avec des ONG et projets financés par les bailleurs internationaux déjà exécutés au cours des trois dernières années.

Lot n°5 : Enlèvement des immondices et ordures ménagères

- Fournir la preuve de la propriété personnelle de la société, des associés ou des actionnaires d'au moins 3 camions de ramassage des immondices ;
- Fournir une documentation technique de chaque véhicule valable à la date d'ouverture des offres : copies de la carte rose, du contrôle technique, de la carte d'assurance, la preuve de paiement de la redevance routière annuelle ;
- Fournir au moins trois références/contrats avec des ONG internationales et projets financés par les bailleurs internationaux déjà exécutés au cours des trois dernières années ;

Lot n°6 : Assurance des bâtiments de l'ANSS-Santé PLUS contre les risques d'incendie et risques connexes, assurance voyage à l'étranger du personnel de l'ANSS-Santé PLUS, assurance des véhicules de l'ANSS-PLUS.

- Avoir réalisé au cours des trois exercices précédents un chiffre d'affaires minimum de deux milliards (2 000 000 000 FBU) certifié par une maison d'audit reconnu par l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi ;
- Avoir de grands clients pour les trois dernières années dont la prime annuelle est égale ou supérieure à cinq millions de francs burundais (5 000 000 BIF) ;
- Présenter les bilans audités des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Indiquer le délai d'indemnisation en cas de sinistres après la signature de la quittance de règlement ;
- Présenter une copie de la convention de réassurance couvrant toutes les branches faisant objet de l'appel à manifestation d'intérêt.

Lot n°7 : Pharmacie de détail pour la fourniture des médicaments à ses membres

- Fournir l'acte d'agrément du ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida ;
- Fournir le CV et les coordonnées du Pharmacien responsable

- Fournir la preuve de collaboration avec les mutuelles de santé opérant au Burundi ;
- Fournir la preuve de contrat/collaboration avec les projets/ONG à financement internationaux.

Lot n°8 : Fourniture des billets d'avion

- Fournir la preuve des accréditations professionnelles de l'agence ;
- Fournir la preuve de contrat/collaboration avec les projets/ONG à financement internationaux ou autres institutions.

Lot n°9 : Audit financier externe

- Présenter la preuve de l'affiliation du cabinet et des personnes alignées à l'Ordre des Professionnels Comptables ;
- Fournir les CV détaillés des trois personnes clés qui auront la charge de la réalisation de l'audit ;
- Fournir la preuve d'avoir réalisé au cours des trois dernières années au moins trois audits comptables et financiers d'un projet financé par les bailleurs internationaux ou d'une ONG internationale œuvrant au Burundi

Lot n°10 : Fourniture de carburant

- Présenter des documents justifiants que la station à mazout ou essence est une propriété du soumissionnaire ou en cas de location, présenter un contrat en cours de validité ;
- Avoir un réservoir d'une capacité d'au moins cinq mille (5 000) litres sur la station exploitée ;
- Disposer d'un effectif minimum de deux pompes sur la station.

Lot n°11 : Fourniture de cartes de recharge des unités de télécommunication

- Fournir la preuve de contrat de grossiste avec les compagnies de télécommunication opérant au Burundi ;
- Fournir trois références de contrats portant sur la vente des cartes de recharge des unités.

Lot n°12 : Fourniture du mobilier de bureau

- Disposer d'un grand magasin d'exposition des produits vendus (showroom) ;
- Fournir trois références de contrats avec les projets et ONG internationales au cours des trois dernières années

Lot n° 13 : Fourniture des équipements médicaux

- Fournir les copies des contrats de représentation des fabricants des équipements médicaux ;
- Fournir la preuve d'avoir livré des équipements médicaux au Burundi au cours des trois dernières années ;
- Fournir le CV et les références du chargé de l'entretien des équipements.

Lot n° 14 : Fourniture du matériel scolaire

- Justifier la possession d'un stock de matériel scolaire ;
- Fournir les preuves d'exécution de contrat de fourniture de matériel scolaire avec les Projets et ONG ;
- Accepter de livrer les fournitures aux lieux qui seront indiqués par l'autorité contractante.

Lot n° 15 : Consultants dans le domaine psycho médical et genre

- Fournir une lettre de motivation
- Fournir le CV détaillé
- Indiquer les coordonnées complètes de trois personnes de références
- Fournir les références des consultations déjà réalisées dans les domaines indiqués.

Lot n° 16 : Entretien et réparation des véhicules

- Présenter des contrats des marchés déjà exécutés auprès des Institutions, ONG ou projets financés par les bailleurs bi ou multilatéraux ;
- Présenter des papiers justifiants que le soumissionnaire possède son propre garage de réparation des véhicules ;
- Présenter des documents (photo) justifiants que le soumissionnaire possède des fosses de vidange au garage ;
- Présenter des documents justifiants que le soumissionnaire possède au moins un appareil élévateur hydraulique fixe de capacité 2 tonnes au moins, permettant d'inspecter le véhicule et d'effectuer des travaux de démontage et de serrage des boulons en position debout, tout en précisant la capacité soulevée (en tonnes) de son élévateur ;
- Présenter des documents (dont la carte d'immatriculation dite carte rose, la carte d'assurance et la carte de contrôle technique et preuve de paiement de la redevance routière annuelle) justifiant que le soumissionnaire possède au

moins une dépanneuse propre à lui de capacité 2 tonnes au moins ou en location avec un contrat de locations à l'appui : (dépanneuse-remorques) ;

- Présenter son propre appareil de détection et renvoi sur écran des signaux des anomalies au niveau du moteur (photo à l'appui) ;
- Présenter un contrat de collaboration valide avec au moins une société d'assurance qui fait réparer les sinistres automobiles dans son garage ;
- Avoir au moins une machine pour le démontage et montage des pneus ;
- Avoir un parking pouvant accueillir environ trente (30) véhicules ;
- Avoir une salle pour la tôlerie et deux salles au minimum pour la peinture.

7. Langue et nombre d'exemplaires.

Les offres sous plis fermés rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en deux exemplaires dont l'original. L'original doit porter la mention « **Original** » et une copie portant la mention « **Copie** ». En cas de divergence entre l'original et la copie, seul l'original fera foi.

8. Caution de bonne fin d'exécution.

Non applicable

9. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-après : « Secrétariat de la Direction Exécutive de l'ANSS sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 », au plus tard le **16 octobre 2023 à 10 heures**. Aucune offre ne sera reçue après cette date limite.

10. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes le même jour le **16 octobre 2023 à 10 h 5 minutes** en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou leurs représentants, à l'adresse mentionnée ci-dessous : « Secrétariat de la Direction Exécutive de l'ANSS sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 ».

11. Analyse des offres.

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres.

L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à l'analyse des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- a) L'examen de la conformité des offres ;
- b) Attribution des points suivants les critères administratifs et techniques retenus ;
- c) Elaboration d'une base de données des fournisseurs potentielle par lot.

12. Critères d'évaluation

Lors de l'évaluation, les critères administratifs seront pondérés à 30%, tandis que les critères techniques seront pondérés à 70%.

13. Attribution du marché.

La présente demande de manifestation permettra de constituer une liste des soumissionnaires potentielle que l'ANSS-Santé PLUS pourra consulter chaque fois que de besoin. Les soumissionnaires éligibles seront ceux dont leurs offres seront administrativement et techniquement conformes.

La base de données des soumissionnaires sera faite pour chaque lot après évaluation technique des offres afin de retenir les candidats qui auront satisfait aux critères de sélection administratifs et techniques.

14. Information aux soumissionnaires non retenus.

Dès qu'elle aura approuvé la proposition d'attribution, l'Autorité contractante informera par écrit, les soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues.

15. Signature du marché.

A l'issu de cette procédure, les prestataires présélectionnés et l'autorité contractante signeront un contrat cadre couvrant une période de douze mois.

16. Assurance.

L'autorité contractante n'assumera aucune responsabilité pour les pertes ou dommages se produisant pendant la période d'exécution. Par conséquent, il appartient au fournisseur d'assurer ses services, si nécessaire.

17. Délais de livraison.

La lettre de commande signée par toutes les parties indiquera le délai de livraison des fournitures commandées par l'ANSS-Santé Plus.

18. La réception.

La réception se fera sur le lieu d'exécution de l'activité par le chargé de la logistique de l'ANSS-Santé PLUS ou son représentant.

L'autorité Contractante garde le droit de refuser toute fourniture jugée non-conforme.

19. Modalités de paiement.

Les procédures de paiement résultant de l'exécution du présent marché seront entamées après la livraison effective de chaque commande sur présentation de la facture et de l'originale de la lettre ou du bon de commande. Le paiement se fera par virement bancaire.

20. Annulation de la commande.

La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de retard dans la livraison ou en cas de présentation non-conforme aux spécifications techniques requises.

21. Informations complémentaires sur la nature du contrat.

- a) Le(s) fournisseur(s) s'assurera (ont) que la qualité et la quantité du matériel répondent à la demande. L'autorité contractante sera en mesure de refuser la réception du matériel/service si ce dernier n'a pas été jugé suffisamment bon ;
- b) Le(s) fournisseur(s) s'assurera (ont) de la qualité des fournitures/services, effectuera les contrôles, le suivi de la bonne qualité de ce dernier. L'autorité contractante se réservera le droit de rappeler et de contrôler la bonne exécution de cette obligation.

Fait à Bujumbura, le 4/10/2023

Directrice Exécutive



GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

1. Critères administratifs : 30 points

Libellé	30 Points
a) Une lettre de soumission de l'offre, datée et signée par la personne habilitée remplie conformément au document fourni à l'annexe 2 « Formulaire de soumission » ;	2 points
b) Une copie du registre de commerce ;	2 points
c) Une copie du numéro d'identification fiscale (NIF) ;	2 points
d) Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité ;	4 points
e) Une attestation fiscale délivrée par les services de l'OBR en cours de validité ;	4 points
f) Une attestation de non-faillite ;	3 points
g) Une attestation de non-litige ;	3 points
h) Une attestation d'assujettissement à la TVA pour ceux qui sont assujettis ;	3 points
i) Une copie des statuts de la société ;	2 points
j) Les coordonnées complètes de l'adresse fixe de la société ;	2 points
k) La liste et les coordonnées complètes de tous les actionnaires de la société ainsi que de leurs parts respectives dans la société.	3 points

2. Critères techniques : 70 points

2.1. Fourniture de services de location des salles de formation et la restauration des participants à Bujumbura, Gitega, Kirundo, Makamba et Rumonge

Libellés	/70 points
1. Disposer d'au moins trois salles pouvant contenir entre 30 et 70 personnes : a) 1 Salle de 30 à 70 personnes : 5 points b) 2 Salles de 30 à 70 personnes : 10 points c) 3 Salles de 30 à 70 personnes : 20 points	20
2. Les salles doivent être climatisées	5
3. Les salles doivent être sonorisées	5
4. Disposer d'une connexion à haut débit en permanence	10
5. Chaque salle doit avoir un vidéoprojecteur	5

6. Avoir sur place un service de restauration des participants	5
7. Fournir trois contrats/références des ONG ou projets utilisant vos services au cours des trois dernières années : a) 1 Contrat avec un projet/ONG : 5 points b) 2 Contrats avec des projets/ONG : 10 points c) 3 Contrats avec des projets/ONG : 20 points	20

2.2. Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Bujumbura

Libellés	70 points
1. Être situé dans la commune de Mukaza ou dans les localités ci-après : Kigobe, Kinindo, Mutanga nord, Gasekebuye.	20
2. Avoir une connexion à haut débit en permanence	10
3. Présenter cinq références de contrats avec des ONG et projets financés par les bailleurs internationaux au cours de ces trois dernières années : a) 1 contrat avec un projet/ONG : 20 points b) 2 contrats avec un projet/ONG : 25 points c) 3 contrats avec un projet/ONG : 30 points d) 4 contrats avec un projet/ONG : 35 points e) 5 contrats avec un projet/ONG : 40 points	40

2.3. Hébergement des visiteurs dans des hôtels à Gitega, Kirundo, Makamba et Rumonge

Libellés	70 points
1. Être situé dans l'une des localités résidentielles dans les provinces Gitega, Kirundo, Makamba et Rumonge	20
2. Avoir une connexion à haut débit en permanence	10
3. Présenter cinq références de contrats avec des ONG et projets financés par les bailleurs internationaux au cours de ces trois dernières années : a) 1 contrat avec un projet/ONG : 20 points b) 2 contrats avec un projet/ONG : 25 points c) 3 contrats avec un projet/ONG : 30 points d) 4 contrats avec un projet/ONG : 35 points e) 5 contrats avec un projet/ONG : 40 points	40

2.4. Location des véhicules de terrain

Libellés	70 points
1. Donner la preuve de la propriété personnelle de la société, des associés ou des actionnaires d'au moins cinq véhicules de types jeeps ou camionnettes : - 5 points par véhicule appartenant à la société, aux associés ou actionnaires (Max 5 véhicules) NB : Vérifier les cartes roses de chaque véhicule	25
2. Fournir une documentation technique de chaque véhicule valable à la date d'ouverture des offres : copies du contrôle technique, de la carte d'assurance, la preuve de paiement de la redevance routière annuelle : - Documentation complète pour chaque véhicule : 3 points/Véhicule (Max de 5 véhicules)	15
3. Décrire l'outillage complet de chaque véhicule : - Outillage complet de chaque véhicule (Pneu de réserve, Cric, clé de roue, triangles de sécurité, extincteur) : 1 point/Véhicule (Max 5 véhicules)	5
4. Présenter cinq références des contrats (bons de commande) avec des ONG et projets financés par les bailleurs internationaux déjà exécutés au cours des trois dernières années : - 5 points par références (contrats) avec un projet/ONG (Max: 5 contrats)	25

2.5. Enlèvement des immondices et ordures ménagères

Libellés	70 points
1. Fournir la preuve de la propriété personnelle de la société, des associés ou des actionnaires d'au moins 3 camions de ramassage des immondices : - 10 points par véhicule appartenant à la société, aux associés ou actionnaires (Max 3 véhicules) NB : Vérifier les cartes roses de chaque véhicule	30
2. Fournir une documentation technique de chaque véhicule valable à la date d'ouverture des offres : copies du contrôle technique, de la carte d'assurance, la preuve de paiement de la redevance routière annuelle : - Documentation complète pour chaque véhicule : 3 points/Véhicule (Max de 3 véhicules)	10

3. Fournir au moins trois références/contrats avec des ONG internationales et projets financés par les bailleurs internationaux déjà exécutés au cours des trois dernières années : - 10 points par référence (contrat) avec un projet/ONG internationale (Max: 3 contrats)	30
---	----

2.6. Assurance des bâtiments contre les risques d'incendie, assurance voyage du personnel et assurance des véhicules de l'ANSS-Santé PLUS

Libellés	70 points
1. Avoir réalisé au cours des trois exercices précédents un chiffre d'affaires minimum de deux milliards (2 000 000 000 FBU) certifié par une maison d'audit reconnu par l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi : - Moins de 2 milliards de CA moyen sur les 3 dernières années : 5 points - Au moins 2 milliards et plus de CA moyen sur les 3 dernières années : 10 points	10
2. Avoir de grands clients pour les trois dernières années dont la prime annuelle est égale ou supérieure à cinq millions de francs burundais (5 000 000 BIF) : - 3 points par client dont la prime annuelle est de 5 millions de FBU et plus (Max: 5 clients)	15
3. Présenter les bilans audités des exercices 2020, 2021 et 2022 : - 5 points par exercice audité	15
4. Indiquer le délai d'indemnisation en cas de sinistres après la signature de la quittance de règlement : - 1 à 5 jours : 20 points - 6 à 10 jours : 15 points - 11 à 15 jours : 10 points - 16 à 20 jours : 5 points - plus de 20 jours : 0 point	20

5. Présenter une copie de la convention de réassurance couvrant toutes les branches faisant objet de l'appel à manifestation d'intérêt : - Convention de réassurance couvrant la branche Incendie : 5 points - Convention de réassurance couvrant la branche automobile : 3 points - Convention d'assurance couvrant la branche voyage : 2 points	10
--	----

2.7. Pharmacie de détail pour la fourniture des médicaments à ses membres

Libellés	70 points
1. Fournir l'acte d'agrément du ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida ;	20
2. Fournir le CV et les coordonnées du Pharmacien responsable	10
3. Fournir la preuve de collaboration avec les mutuelles de santé opérant au Burundi : - 5 points par mutuelle : Max de 5 contrats	25
4. Fournir la preuve de contrat/collaboration avec les projets/ONG à financements internationaux : - 3 points par contrats : Max de 5 contrats avec un projet/ONG	15

2.8. Fourniture des billets d'avion

Libellés	70 points
1. Fournir la preuve des accréditations professionnelles de l'agence ;	20
2. Fournir la preuve de contrat/collaboration avec les projets/ONG à financements internationaux ou autres institutions : - 10 points par projet/ONG	50

2.9. Audit financier externe

Libellés	70 points
1. Présenter la preuve de l'affiliation du cabinet et des personnes alignées à l'Ordre des Professionnels Comptables : - 10 points pour l'affiliation du cabinet à l'OPC - 5 points pour l'affiliation du Directeur de la mission - 5 points pour l'affiliation du responsable de la mission - 5 points pour l'affiliation de l'auditeur senior	25
2. Fournir les CV détaillés des trois personnes clés qui auront la charge de la réalisation de l'audit : - 5 points par CV	15
3. Fournir la preuve d'avoir réalisé au cours des trois dernières années au moins trois audits comptables et financiers d'un projet financé par les bailleurs internationaux ou d'une ONG internationale œuvrant au Burundi : - 10 points par audit d'un projet/ONG internationale effectué au cours des trois dernières années (Max 3 audits)	30

2.10. Fourniture de carburant

Libellés	70 points
1. Présenter des documents justifiants que la station à mazout ou essence est une propriété du soumissionnaire ou en cas de location, présenter un contrat en cours de validité : - 10 points/station/province détenue dans l'une des provinces abritant une antenne de l'ANSS (Max 5 stations)	50
2. Avoir un réservoir d'une capacité d'au moins cinq mille (5 000) litres sur la station exploitée : - Moins de 5000 litres : 5 points - plus de 5000 litres : 10 points	10
3. Disposer d'un effectif minimum de deux pompes sur la station : - Une pompe par station : 5 points - Deux pompes et plus par station : 10 points	10

2.11. Fourniture de cartes de recharge des unités de télécommunication

Libellés	70 points
1. Fournir la preuve de contrat de grossiste avec les compagnies de télécommunication opérant au Burundi : - 15 points/contrat de grossiste avec une compagnie de télécommunication (Max: 3 compagnies)	45
2. Fournir trois références de contrats portant sur la vente des cartes de recharge des unités : - 8 points/contrat de vente des cartes de recharges (Max: 3 contrats)	25

2.12. Fourniture du mobilier de bureau

Libellés	70 points
1. Disposer d'un grand magasin d'exposition des produits à vendre (showroom) ;	40
2. Fournir trois références de contrats avec les projets et ONG internationales au cours des trois dernières années : - 10 points par contrat avec un projet/ONG internationale (Max : 3 contrats)	30

2.13. Fourniture des équipements médicaux

Libellés	70 points
1. Fournir les copies des contrats de représentation des fabricants des équipements médicaux : - 5 points/contrat de représentation (Max de 4 contrats)	20
2. Fournir la preuve d'avoir livré des équipements médicaux au Burundi au cours des trois dernières années : - 5 points/preuve de livraison d'équipement au Burundi au cours des 3 dernières années (Max : 4 contrats)	20
3. Fournir le CV et les références du chargé de l'entretien des équipements : - CV complet, daté et signé : 10 points - Références du chargé de l'entretien des équipements : 20 points	30

2.14. Fourniture du matériel scolaire

Libellés	70 points
1. Justifier la possession d'un stock de matériel scolaire : - Disposer d'un magasin à Bujumbura avec un stock important de fournitures : 10 - Transmission des coordonnées de ce magasin : 10 points	20
2. Fournir les preuves d'exécution de contrat de fourniture de matériel scolaire avec les Projets et ONG : - 10 points/contrat avec un projet/ONG (Max 4 ONG/Projets)	40
3. Accepter de livrer les fournitures aux lieux qui seront indiqués par l'autorité contractante.	10

2.15. Consultants dans le domaine psycho médical et genre

Libellés	70 points
1. Fournir une lettre de motivation	10
2. Fournir le CV détaillé	20
3. Indiquer les coordonnées complètes de trois personnes de références : - 5 points par coordonnées complètes de la personne référente	15
4. Fournir les références des consultations déjà réalisées dans les domaines indiqués : - 5 points/référence de consultation (Max 5 consultations)	25

2.16. Entretien et réparation des véhicules

Libellés	70 points
1. Présenter des contrats des marchés déjà exécutés auprès des Institutions, ONG ou projets financés par les bailleurs bi ou multilatéraux : - 2 points/contrat (Max 10 contrats)	20
2. Présenter des papiers justifiants que le soumissionnaire possède son propre garage de réparation des véhicules	5
3. Présenter des documents (photo) justifiants que le soumissionnaire possède des fosses de vidange au garage	5

4. Présenter des documents justifiants que le soumissionnaire possède au moins un appareil élévateur hydraulique fixe de capacité 2 tonnes au moins, permettant d'inspecter le véhicule et d'effectuer des travaux de démontage et de serrage des boulons en position debout, tout en précisant la capacité soulevée (en tonnes) de son élévateur : - Elévateur de moins de 2T: 2.5 points - Elévateur de 2T et plus: 5 points	5
5. Présenter des documents (dont la carte d'immatriculation dite carte rose, la carte d'assurance et la carte de contrôle technique et preuve de paiement de la redevance routière annuelle) justifiant que le soumissionnaire possède au moins une dépanneuse propre à lui de capacité 2 tonnes au moins ou en location avec un contrat de locations à l'appui : (dépanneuse-remorques) ;	5
6. Présenter son propre appareil de détection et renvoi sur écran des signaux des anomalies au niveau du moteur (photo à l'appui) ;	5
7. Présenter un contrat de collaboration valide avec au moins une société d'assurance qui fait réparer les sinistres automobiles dans son garage ;	5
8. Avoir au moins une machine pour le démontage et montage des pneus ;	5
9. Avoir un parking pouvant accueillir environ trente (30) véhicules ;	10
10. Avoir une salle pour la tôlerie et deux salles au minimum pour la peinture.	5

27